



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0K2

le 24 juin 2024

L'honorable John Williamson  
Présidente du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour sur la recommandation 1.

Cordialement,

Stefanie Beck

Pièce jointes: 1

**Réponse au Comité permanent des comptes publics**  
**Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada**

**Recommandation 1**

*Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force aérienne de combat visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte.*

*De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.*

**Contexte**

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasse du Canada, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore des stratégies de recrutement et de maintien en poste pour les techniciens/techniciennes et les pilotes de la force de chasse, et qu'elle mette ces stratégies en œuvre. Cette recommandation ressort également de la recommandation 1 du Comité concernant le *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada* (mars 2019).

Depuis, conformément au plan d'action de la direction 2018 de la Défense nationale et à la réponse du gouvernement de 2019 au Rapport 3 du Comité, l'Équipe de la Défense a régulièrement fait des mises à jour auprès du Comité sur ses efforts en vue de former des techniciens/techniciennes et de les affecter aux escadrons de première ligne, d'accroître la force de chasse, ainsi que de mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste. Ces mises à jour comprenaient également des renseignements sur les engagements de la Défense visant à affecter plus de 200 techniciens/techniciennes aux escadrons de première ligne au plus tard en décembre 2020, et à ajouter 200 postes à la force de chasse au plus tard en 2023.

Dans sa dernière mise à jour présentée au Comité en juin 2023, la Défense nationale a indiqué que les 200 postes réservés par l'intermédiaire de la politique *Protection, Sécurité, Engagement* avaient été affectés à des escadrons de chasse pour accroître la force de chasse en vue de l'arrivée des F-35A. De plus, un total de 254 postes de maintenance aérienne ont été réaffectés aux escadrons de première ligne. À la suite de la demande du Comité du 15 juin 2023, la Défense nationale a également fourni des statistiques sur les « taux de dotation » concernant les pilotes des escadrons de chasse de première ligne.

Vous trouverez ci-dessous la dernière mise à jour présentée par la Défense nationale au Comité.

**Le point sur les progrès réalisés depuis juin 2023**

On continue de surveiller de près la dotation au sein des escadrons de chasse (appelée « taux de dotation »), et plusieurs initiatives sont en cours pour accroître les pourcentages au moyen de stratégies ciblées de recrutement, d'instruction et de maintien en poste, comme il est décrit ci-dessous.

Le taux de dotation actuel des escadrons de chasse de première ligne est de 64 % pour les pilotes (en hausse de 1 % depuis la dernière mise à jour) et de 83 % pour le personnel de maintenance aérienne (en hausse de 3 % par rapport à la dernière mise à jour). De plus, d'autres candidats/candidates aux postes de pilote et de technicien/technicienne de maintenance en sont actuellement à diverses étapes du processus d'instruction; lorsqu'ils auront terminé l'instruction, les taux de dotation augmenteront davantage.

### ***Recrutement***

Depuis la dernière mise à jour présentée au Comité en juin 2023, 86 candidats/candidates aux postes de pilote se sont enrôlés dans les Forces armées canadiennes (FAC). En ce qui concerne les techniciens/techniciennes d'aéronefs, 480 nouvelles recrues se sont enrôlées depuis avril 2023.

La Défense nationale continue d'analyser les tendances en matière de recrutement, particulièrement en ce qui concerne les postes hautement spécialisés, et elle s'efforce de trouver des moyens novateurs d'accroître le recrutement et le maintien en poste. À l'automne 2022, l'Aviation royale canadienne (ARC) a mis sur pied une équipe d'attraction pour promouvoir certains groupes professionnels militaires (GPM) précis de l'aviation militaire. Aujourd'hui, l'équipe compte neuf membres répartis dans tout le Canada. Au cours de l'année 2023, ceux-ci ont participé à plus de 125 activités. Il convient de noter que l'équipe a mené, en automne 2023, une campagne d'attraction visant précisément à accroître l'enrôlement dans la Branche de la maintenance des aéronefs (BMA).

L'ARC tire davantage parti des programmes d'études subventionnées. Par exemple, le Programme d'instruction et d'études subventionnées à l'intention des militaires du rang (PIES-MR) offre des occasions d'études rémunérées en partenariat avec 14 collèges d'aviation au Canada. Au cours de la dernière année financière (AF), 17 militaires se sont enrôlés dans l'ARC par l'entremise du PIES-MR et 39 militaires supplémentaires se sont enrôlés au moyen de programmes d'enrôlement à l'intention des personnes semi-qualifiées et qualifiées.

De plus, l'Équipe d'attraction et de liaison de la Force aérienne (EALFA) appuie l'enrôlement des personnes ayant une expérience militaire antérieure, y compris les anciens membres de l'ARC et les candidats militaires étrangers qualifiés. En 2023, l'EALFA a facilité l'enrôlement de 61 militaires pleinement qualifiés dans l'ARC.

### ***Instruction du personnel***

Depuis juin 2023, 62 pilotes ont suivi l'instruction. De plus, au cours de l'AF 2023-2024, 329 techniciens/techniciennes d'aéronefs ont suivi l'instruction. Pendant la même période, les FAC ont également muté 17 personnes au GPM des pilotes et 74 personnes aux GPM des techniciens d'aéronefs à partir d'autres GPM, ce qui a permis de réduire la durée de l'instruction requise pour atteindre le niveau de compétence de la force de chasse.

L'ARC a également simplifié les cours des pilotes, ce qui a permis de réduire considérablement la période pendant laquelle les pilotes doivent attendre avant de passer aux étapes suivantes de l'instruction. Au cours de l'AF 2023-2024, on a réduit (de plus de 40 %) les périodes d'attente nécessaires avant de suivre les phases I et II de l'instruction des pilotes. L'ARC continuera de surveiller la tendance et de collaborer avec les alliés et les partenaires pour déterminer les leçons retenues et les pratiques exemplaires et les mettre en

œuvre, et ce, afin que davantage de pilotes suivent l'instruction et se retrouvent plus rapidement dans les postes de pilotage.

L'École de technologie et du génie aérospatial des Forces canadiennes (ETGAFC), qui est responsable de l'instruction des techniciens/techniciennes d'aéronefs et d'entretien d'aéronefs, a augmenté le nombre de cours offerts du tronc commun des techniciens d'aéronefs et la taille des classes de 33 %. Cela permet maintenant à un plus grand nombre de techniciens/techniciennes d'obtenir leur qualification de base chaque année. De plus, l'instruction des instructeurs/instructrices sera offerte durant toute la période des affectations de l'été afin de permettre aux nouveaux instructeurs d'obtenir rapidement leur qualification de base.

### ***Maintien en poste du personnel***

Depuis la dernière mise à jour, la Défense nationale a mis en œuvre une nouvelle échelle salariale des pilotes afin d'appuyer les efforts de maintien en poste. La nouvelle échelle salariale permet de rémunérer les pilotes en fonction de leur expérience et de leurs qualifications, grâce à l'adoption d'un nouveau système de rémunération axé sur les compétences. Par exemple, un pilote au sommet de l'échelle salariale du grade de capitaine peut maintenant gagner 40 % de plus qu'auparavant.

Voici d'autres initiatives récentes de maintien en poste de l'ARC :

- Des travaux continus visant à appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) aux politiques et aux programmes, pour éliminer les obstacles systémiques et pour que l'organisation soit plus inclusive et réponde mieux aux besoins de ses membres;
- La désignation d'un défenseur des familles pour représenter les intérêts particuliers des familles de l'ARC et améliorer les communications avec celles-ci;
- La création d'une plateforme de communication numérique pour permettre aux militaires de se faire entendre par la haute direction et d'exprimer leurs idées et leurs préoccupations.

### **Prochaines mises à jour à l'intention du Comité**

La Défense nationale fournira au Comité, au plus tard le 30 juin 2025, une mise à jour décrivant les progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées.